|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée des Radiocommunications (AR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 21-25 octobre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document RA19/PLEN/75-F** |
| **24 octobre 2019** |
| **Original: anglais** |
| Groupe de rédaction sur la Recommandation UIT- R [IMT-EESS]élaborée par la Commission d'études 7 |
| note de l'assemblée des radiocommunications à l'intention de la commission d'études 7 |
|  |

Le projet de Recommandation UIT-R [IMT-EESS/SRS COORDINATION] élaboré par la Commission d'études (CE) 7 a été communiqué pour adoption par correspondance, mais ce projet n'a pas été adopté, comme indiqué dans la Section 5 du Document [7/1001](https://www.itu.int/md/R15-SG07-RP-1001/en).

À l'AR-19, certaines administrations ont proposé d'examiner cette Recommandation en vue de son approbation, étant donné qu'elles considèrent qu'elle est suffisamment aboutie et constitue un élément important pour faciliter la décision qui pourrait être prise par la CMR-19 concernant le point 1.13 de l'ordre du jour.

À l'AR-19, plusieurs autres administrations ont exprimé des préoccupations et se sont dit opposées à l'approbation de cette Recommandation à l'AR-19, car elles estiment que la méthode utilisée dans ce projet de Recommandation UIT-R risque de ne pas donner des résultats exacts pour ce qui est de la taille de la zone de coordination. Elles ont insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux sur ce projet dans le cadre de la CE 7 et de renforcer la coordination avec la CE 5 avant son approbation définitive, étant donné que des problèmes ont été soulevés par le Groupe de travail (GT) 5D avant le début de la procédure d'adoption par correspondance, lesquels n'ont pas été totalement pris en considération.

Compte tenu des points de vue présentés ci-dessus, l'AR-19 a conclu qu'il était nécessaire que la CE 7 continue à améliorer cette Recommandation. Par conséquent, l'AR-19 charge la CE 7 [en étroite coopération avec/conjointement avec/en accord avec] la CE 5 et compte tenu des contributions qui seront soumises par la CE 3, de poursuivre l'élaboration de ce projet de Recommandation dès que possible au cours du prochain cycle d'études, en tenant compte des résultats de la CMR-19 et de tout mettre en œuvre pour mener à bien ses travaux sur ce projet de Recommandation [de préférence/si possible] à la première réunion de la CE 7 tenue en 2021. [Au besoin, des révisions ultérieures de cette Recommandation peuvent être entreprises conformément à la Résolution UIT-R 1-8.]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_